Image not found or type unknown

Remboursement anticipé total

Par **guillaume bourget**, le **03/04/2017** à **10:09**

Bonjour,

j'ai vendu ma maison le 30/03/17 pour laquelle j'ai un prêt immobilier à "la banque postale"
(j'avais prévenu par courrier une semaine avant de la date de la future vente)
J'ai reçu de ma banque un relevé de ce que je leur devais
(courrier daté du 29/03/17)
Sur ce courrier, ils m'informent des sommes à rembourser en date du 13/04/17, et bien sûr, s'octroient le droit de me demander encore environ 200euros d'intérêt sur cette période.
Mais, je le rappelle, je ne suis plus légalement propriétaire du bien car je l'ai vendu le 30/03....
comment se fait-il que ma banque ne prenne pas en compte la date du 30/3 comme date de "valeur". et surtout, est-ce légal...???
Au téléphone, la personne que j'ai eu m'a signalé que oui, ca l'était et que ca correspondait au temps de traitement de mon dossier????!!!!

merci

merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés